



VILLE DE THORIGNY SUR MARNE

Le Conseil Municipal réuni le mercredi 25 février 2026 sous la Présidence de Monsieur MANUEL DA SILVA, Maire, à Thorigny-sur-Marne, a :

- Pris acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires de la Ville préalable à l'examen du budget primitif 2026 de la commune et approuvé ledit rapport d'orientations budgétaires
- Pris acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires de la Ville préalable à l'examen du budget primitif 2026 de la commune et approuvé ledit rapport d'orientations budgétaires
- Pris acte des décisions prises par le Maire concernant les régisseurs, dont le rendu compte a été fait
- Autorisé M le Maire à, signer la convention de groupement de commande avec Marne et Gondoire pour les travaux du chemin des clefs
- Autorisé M le Maire à adhérer au SIPPAREC
- Pris acte des décisions prises par M le Maire, des marchés et des avenants signés par M le Maire dont le rendu compte a été fait
- Autorisé Mr le Maire à signer avec la Ville de Dampmart la convention de mise à disposition d'une balayeuse
- Pris acte de la décision de délégation du droit de préemption à l'EPFIF pour le 36 rue de Claye
- Autorisé M le Maire à signer l'acte d'acquisition de la portion de terrain du 91 rue de Claye
- Adopté le complément du règlement intérieur de la Ville portant sur l'annualisation
- Voté le versement et les conditions de la prime d'assiduité 2025
- Créé, supprimé des postes et adopté le nouveau tableau des effectifs
- Fixé la rémunération des agents effectuant les études surveillées

Le Maire,
Manuel DA SILVA

